



## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE CHANGEMENT DE LOCATAIRE-GÉRANT / DE LOUEUR DE FONDS

Le dossier sera constitué :

**De deux imprimés P2** : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Copie du contrat de location gérance. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties.
- ✓ Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

### Coût de la formalité :

Frais de Greffe : 48,70 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire, ou en espèces (faire l'appoint).

### **Informations**

- ✓ Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.